

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'été, 1<sup>er</sup> juin.)

### Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 49 minut. soir, Omnibus.  
4 — 32 — — — Express.  
4 — 1 — — — matin, Express-Poste.  
10 — 28 — — — Omnibus.

### Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

### Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.  
11 — 51 — — — Omnibus.  
6 — 6 — — — soir, Omnibus.  
9 — 23 — — — Direct-Poste.

### Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

### PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Constantinople, 15 juin.

Il paraît, d'après les dernières dépêche de Jassy, que les remontrances sévères de la Porte ont produit quelque effet sur le prince Vogoridès, et qu'il avait promis de se conformer aux nouvelles instructions qui lui ont été transmises à la suite de la conférence du 30 mai; il faudrait pour cela qu'il renoncât au régime de terreur organisé contre la libre manifestation de la volonté nationale, et conséquemment contre l'esprit et la lettre du traité de Paris, mais on a si peu de confiance dans la sincérité de M. Vogoridès (que l'on sait plus que jamais soumis aux mêmes influences étrangères), que l'on ne compte pas bien complètement sur la réalisation de ses promesses. Il est bien à craindre, en effet, qu'il n'y ait rien de changé réellement en Moldavie, tant que le caïmacam ne sera pas révoqué.

De l'avis de tous les hommes impartiaux, le maintien au pouvoir de ce fonctionnaire, dont le moindre défaut est d'exagérer, par un zèle maladroit et brutal, ce qu'il se figure être les vœux de la Porte-Ottomane et de ses alliées l'Autriche et l'Angleterre, est de nature à compromettre le ministère, en dépit de ses efforts pour mettre à l'abri de toute suspicion sa franchise et sa loyauté.

C'est ce que comprennent parfaitement quelques-uns des membres du cabinet, qui insistent pour que M. Vogoridès soit remplacé. On croit même être certain que Réchid-Pacha en a fait la proposition au Sultan, mais qu'il a rencontré une résistance telle, qu'il a dû renoncer à lui faire adopter, au moins pour le moment, une mesure dont la nécessité ne saurait être contestée.

En présence d'un obstacle semblable, les ministres ne peuvent guère que s'abstenir, quitte à revenir à la charge avec plus de vigueur encore si de nouveaux faits leur en fournissent l'occasion. C'est ce dont personne ne doute, en Moldavie surtout, et l'on est à peu près certain que M. Vogoridès, comptant toujours sur les protections qu'il a au pa-

lais, ne tardera pas à fournir de nouveaux griefs contre lui. C'est là où on paraît l'attendre, et, cette fois, avec la presque certitude d'obtenir enfin la satisfaction désirée.

La commission internationale réunie à Bucharest, s'était définitivement constituée et avait commencé ses travaux. Elle attendait, pour les continuer d'une manière plus sérieuse encore, la communication des dernières instructions de la Porte et la réponse des ambassadeurs aux observations contenues dans son mémoire. Ces documents venaient de lui parvenir au départ du courrier.

Kyamil-Pacha, anciennement ministre du commerce et aujourd'hui membre du conseil, vient d'être nommé président du conseil supérieur d'Etat, en remplacement de Chéfik-Pacha, révoqué. Il n'est question pour le moment d'aucun autre changement, et tous les bruits qu'on a fait courir dans ces derniers temps au sujet d'une modification imminente du ministère ont entièrement cessé. Le cabinet actuel paraît mieux consolidé qu'il ne l'a jamais été.

Les fêtes pour la circoncision des jeunes princes doivent, dit-on, commencer jeudi prochain, 18. D'assez grands préparatifs ont été faits pour cette solennité; mais ils sont loin d'être comparables à ceux qui ont eu lieu jusqu'ici dans des circonstances analogues. Quant aux fêtes du mariage, il n'en est pas question encore; elles sont probablement ajournées jusqu'à ce que l'on soit parvenu à améliorer, d'une manière ou d'une autre, l'état des finances.

A propos des finances, la dernière réunion des banquiers et négociants de Constantinople, relative à la constitution d'une Banque nationale, a eu lieu avant-hier. Toutes les clauses du projet ont été approuvées. Il ne s'agit plus maintenant que d'obtenir l'approbation du gouvernement, etc. est là le difficile; aussi on y compte fort peu dans le public.

(Constitutionnel.)

L. BONIFACE.

Le ministre de la guerre a reçu du maréchal gouverneur de l'Algérie la lettre suivante :

« Souck-el-Arbâ, le 12 juin 1857.

» Monsieur le maréchal,

» Votre Excellence sait qu'après avoir envahi les pentes et le pays des Beni-Raten, le corps expéditionnaire de la Kabylie a été maintenu dans les positions enlevées, afin de consacrer notre prise de possession par l'ouverture d'une route carrossable et l'érection d'une forteresse au cœur du pays. Je puis aujourd'hui vous faire connaître les résultats obtenus.

» Entre Sikou-Meddour el-Arbâ, il existe une différence de niveau d'environ 900 mètres. Il s'agissait de relier ces deux points par une route carrossable et d'ouvrir cette communication à travers un système de montagnes des plus tourmentées, pour lesquelles les déclivités des pentes et les massifs des rochers offraient des obstacles sérieux. C'est dans ces conditions que le service du génie a eu à faire un tracé de 25 kilomètres de développement. Grâce à l'habileté, à l'expérience que nos officiers du génie ont acquises dans l'exécution des travaux de voies de communication auxquels l'armée d'Afrique se livre tous les ans, grâce au zèle qu'ils ont déployé, ces difficultés ont été surmontées, et en peu de jours ils ont livré à nos troupes un tracé remarquable dans toutes ses parties, et sur lequel la viabilité est assurée par des pentes qui ne s'élèvent pas au-dessus de 1/20<sup>e</sup>; nos soldats, par un travail soutenu, sont parvenus à ouvrir la route sur une largeur de 6 mètres, à déblayer l'immense quantité de terre qu'offre un tracé sur des pentes à 45 degrés. J'espère que samedi, 20 du courant, nos chariots pourront arriver jusqu'à Souck-el-Arbâ.

» En même temps que les travaux de route s'exécutaient, le service du génie complétait à Souck-el-Arbâ les approvisionnements de matériel en outils, planches, instruments et engins de toute nature.

» Les expériences faites sur la chaux ayant été couronnées de succès, le nombre des fours a été porté à huit en mesure de fonctionner. Un marché a été passé pour obtenir un plus grand approvisionnement; déjà les ouvriers civils sont au travail, et

## FEUILLETON

### MADemoiselle de Cardonne.

(Suite.)

II.

Du jour où la race blanche fit la conquête des Antilles, elle y institua le travail à son profit. C'était son droit, et ce ne serait pas sans injustice que la philanthropie sentimentale et philosophique tenterait de dénier ce droit aujourd'hui. La terre des îles américaines appartenait et appartient aux successeurs des premiers colons, comme le territoire de la Grande-Bretagne appartient aux descendants des compagnons du Normand Guillaume, comme les Gaules appartiennent aux fils des Francs, comme enfin toute contrée conquise appartient, après des siècles, à la race des conquérants, lorsque surtout la race des vaincus a disparu du globe.

Subissant l'influence du climat, les premiers Européens établis aux Antilles se laissèrent aller à une indolence devenue proverbiale, et, se partageant le territoire, ils s'installèrent en maîtres, condamnerent les indigènes asservis à l'exploitation des domaines usurpés par la force, et prirent tout à la fois possession de l'autorité et de la propriété.

Acte odieux peut-être! — j'y consens; mais telle est l'histoire, même dans ce siècle où retentissent tant d'échos ébranlés par des cris de morale, de vertu, de liberté, de fraternité. A ceux qui maudissent le plus la tyrannie européenne aux Antilles, du temps de Louis XIV,

je demanderai de quel droit les Anglais dépossèdent les Indiens, de quel droit nous dépossédons les Arabes? *Va victis!* voilà le principe d'où découlent toutes ces usurpations que la gloire des peuples couvre de son égide.

Les insulaires indigènes furent donc asservis par leurs vainqueurs; la barbarie subit le joug de la civilisation; les penplades sauvages se résignèrent à la domination de quelques bandes d'audacieux aventuriers. Mais bientôt, cette domination devenant intolérable, les tribus soumises émigrèrent, et les forêts du continent américain, les savanes des Florides, les rochers des Caraïbes, recueillirent les débris des nations expulsées. La terre alors manqua de bras; les colons se virent menacés de vivre par de rudes labeurs ou de mourir dans l'oisiveté. Ce fut à cette époque que s'opèrent, des côtes occidentales de l'Afrique, les premières exportations de nègres. Des navires allaient chercher au Sénégal, sur les rivages de la Guinée, au Congo, et sur les bords du Niger, ces cargaisons d'esclaves qu'ils conduisirent, sous tous les pavillons, dans les colonies de la vieille Europe. On connaît l'origine de ces trafics de chair humaine, on sait que les tribus africaines livraient pour quelques tonneaux d'eau-de-vie, pour quelques bijoux clinquants, pour des armes et de la poudre, pour de misérables hochets, leurs prisonniers de guerre, et trop souvent leurs propres enfants. Entassés dans les faux-ponts des vaisseaux marchands, ces malheureux, décimés par le scorbut et le typhus, arrivaient aux Antilles, et ne paraiss-

saient sur les marchés que pour passer sur les domaines des suzerains créoles, où ils étaient enrégimentés par ateliers et se livraient, sous le fouet d'un commandeur, à la culture des champs.

Le mal était assez exorbitant par lui-même, pour que des declamateurs ignorants ou de mauvaise foi ne se crussent pas obligés de l'exagérer en outrageant la vérité. Que, si l'on compare l'état matériel des nègres des colonies avant l'émancipation, à l'état des nègres libres dans leurs tribus sauvages en Afrique, il est certain que l'asservissement leur donnait le bien-être. J'irai plus loin; je dirai qu'en France le paysan pauvre, le journalier des campagnes souffrent beaucoup plus des tourments de leur misère, que ne souffrait l'esclave, sur le domaine de son maître, des tourments de sa servitude; et, enfin, pour conduire mon assertion à sa limite extrême, je ne craindrai pas d'affirmer que le nègre maintenant affranchi doit regretter, sinon pour son âme qu'enivre la liberté, au moins pour son corps torturé par l'indigence, les soins paternels, intéressés, secourables des maîtres dont il savait apprécier les hontes.

Les rêveurs qui se sont faits les champions de l'émancipation, ont étrangement abusé du langage poétique pour flétrir les colons qui, certainement, pratiquaient la philanthropie avec plus de sagesse que leurs calomniateurs. Exploitant les excès des premières générations créoles, les négrophiles européens n'ont cessé de tonner, de nos jours, contre des cruautés vieilles de deux siècles; ils n'ont en rien tenu compte du progrès de la

sous peu on disposera de 20 mètres cubes de chaux par jour pour les travaux de maçonnerie.

» Une briqueterie a été organisée et va fonctionner. Cinq fours dits de campagne, pour l'administration militaire, sont en voie de construction et seront achevés dans quatre jours. Cette ressource permettra de fournir du pain aux troupes, et, par suite, d'améliorer leur nourriture.

» De grands approvisionnements de vivres, d'orge, de bois ont été formés à Souck-el-Arba, de façon à assurer la subsistance des troupes qui seront laissées sur ce point, et à me permettre de tenir la campagne aussi longtemps que le commanderont les événements.

» Près de Sikou-Meddour, des ateliers ont été formés pour recueillir le fourrage nécessaire à la garnison de Souck-el-Arba, le mettre en bottes susceptibles d'être transportées à dos de mulets, et déjà le magasin à fourrages de Souck-el-Arba commence à se former.

En un mot, les vingt jours que le corps expéditionnaire vient de passer dans ces positions ont été utilement employés, d'immenses approvisionnements sont formés ou en voie de formation. Chacun a fait preuve du plus grand zèle, de la plus grande activité.

» Sans doute nous aurons encore plusieurs tribus à visiter, mais l'ardeur des troupes est telle, que j'ai pleine confiance dans le succès de nos armes.

» Veuillez agréer, etc.

» Le maréchal gouverneur général de l'Algérie,  
RANDON.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes, en déclarant ouverte la session du conseil impérial de l'instruction publique, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» Avant d'entretenir le conseil impérial des projets de la session, je veux répondre à l'impression de tous en rendant le plus sincère et le plus éclatant hommage à la mémoire du vénérable collègue que la mort vient d'enlever à nos affections. M. le baron Thénard a fourni une de ces laborieuses et nobles carrières dans lesquelles on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, des efforts et des succès de l'intelligence, ou de la pratique de toutes les vertus que Dieu a mises au cœur de l'honnête homme.

» L'Université, la France, l'Europe ont proclamé depuis longtemps le nom du savant illustre, et je ne saurais rien dire qui puisse ajouter à la gloire de celui qui en a tant donné à son pays. Bientôt et de tous côtés, à des regrets universels on mêlera l'éloge des travaux qui ont enrichi la science et l'industrie, et la reconnaissance publique aura, dans ce devoir pieux, les organes les plus accrédités et les plus éminents. Permettez-moi, Messieurs, de rappelez surtout au conseil impérial l'homme si dévoué à l'instruction de la jeunesse, si heureux de ses progrès, si ferme et si bienveillant pour tous ceux qui se dévouaient au labeur ingrat mais honorable du professorat. Dans sa vieillesse, vigoureuse et respectée, M. Thénard était comme la chaîne des traditions universitaires, et il nous dominait tous, autant par sa bonté affectueuse que par son expé-

rience profonde. Esprit vaste et sûr, cœur excellent, il a partagé sa vie entre l'étude et les bienfaits. Aussi, je ne sais pas de plus haute, de plus pure et de plus impérissable renommée. Nous lui devons notre tribut, Messieurs, et j'ai l'honneur de proposer au conseil impérial d'exprimer ses plus vifs regrets de la perte du baron Thénard.

» Messieurs, à la fin de votre dernière session, je m'excusais devant le conseil impérial d'avoir ajourné l'examen des questions les plus intéressantes pour notre instruction publique. J'entendais autour de moi le bruit du débat, mais je manquais de l'expérience et de l'autorité nécessaires pour bien apprécier la gravité des dissentiments suscités par le nouveau système d'enseignement. Il eût été téméraire d'agir quand je ne pouvais pas encore juger. Aujourd'hui, grâce à de laborieuses études qui ne sont, après tout, que l'accomplissement de mon devoir, je n'hésite plus à provoquer vos délibérations, parce que je me sens la force de discuter les différents problèmes universitaires dont chacun demande la solution, et de marcher d'un pas ferme, avec votre bienveillant appui, dans la voie des sages améliorations.

» Ces mots sages améliorations définissent nettement la pensée qui a présidé aux mesures dont vous aurez, Messieurs, à examiner l'opportunité et la valeur. Lorsque vous avez créé, avec mon regrettable prédécesseur, le nouveau système d'études, après les plus mûres réflexions, après les discussions les plus approfondies, il n'est venu à l'esprit de personne qu'on devrait, au bout de quelques années, le changer radicalement, soit en restaurant le passé, soit en lui substituant une combinaison toute nouvelle. Les plus hostiles à ce système, car ils sont hommes de prudence et de savoir, n'ont pu alors désirer que l'heure plus ou moins prochaine de modifications heureuses, laissant subsister l'édifice, mais réglant mieux ses distributions et son usage. Aussi pour moi, Messieurs, me suis-je confirmé de plus en plus dans cette résolution, que je crois conforme au bon sens, de respecter les bases fondamentales de notre régime actuel. C'est avec une juste et forte intelligence des besoins de la société moderne que vous avez, suivant les inspirations de l'Empereur lui-même, ponné à l'enseignement scientifique une plus large vart dans nos lycées et nos Facultés, et assuré aux jeunes gens la possibilité de choisir, à une certaine époque des humanités, la direction qui convient le mieux à leurs aptitudes et à la carrière pressentie ou choisie déjà par eux. Il serait mal de répudier à la hâte un principe si judicieux et si utile, et nous ne devons l'abandonner un jour, pour toute autre conception meilleure, que sous la garantie d'expériences complètes et décisives.

» Ainsi, quant à présent, porter remède aux abus, faciliter l'application du système pour les professeurs et les élèves, alléger le fardeau partout où il est trop pesant, diminuer la prédominance des détails confiés à la mémoire pour augmenter l'exercice de l'intelligence, tel est le but des améliorations que j'ai préparées, tout en conservant l'organisation générale adoptée. J'espère, Messieurs, par ces vues prudentes et utiles, répondre au vœu du conseil

impérial et de tous les hommes qui veulent, non pas détruire, mais perfectionner le régime de l'instruction secondaire.

» Il convenait aussi de songer au baccalauréat, qui est le but des études; à l'agrégation, qui est l'épreuve du professorat, et à tous les moyens qui devaient faciliter le recrutement des professeurs et le bon et loyal examen des élèves aspirant aux grades universitaires.

» Enfin les Facultés de droit, peut-être trop chargées de cours pour la licence, mais veuves d'un enseignement obligatoire et complet pour le doctorat, réclamaient aussi l'attention sérieuse de l'administration.

» J'ai essayé, Messieurs, sur ces points si divers et si importants, de profiter de l'expérience acquise, et je me suis entouré des conseils les plus imposants. J'aurai l'honneur de vous soumettre plusieurs projets qui me semblent propres à ranimer les études, à encourager les professeurs, à stimuler l'intelligence et le goût de la jeunesse, et à faciliter l'accès de la rude et noble carrière de l'enseignement à ceux qui s'y consacrent.

» Je puis donc dire, Messieurs, que votre session sera pleine, laborieuse et féconde. Elle aura un vif intérêt pour les hommes si éminents qui composent le conseil et qui, au milieu de leurs dignités et de leurs travaux, s'honorent encore en s'occupant activement des progrès de l'instruction publique. Permettez-moi de vous remercier cordialement, au nom de l'Empereur, des services que vous avez rendus et de ceux qu'il attend d'une assemblée si riche de lumières et de sincère dévouement au pays.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Une omission a eu lieu dans la liste des lauréats de l'Exposition du Mans. Le nom suivant doit être ajouté dans la section de l'Industrie (Agriculture et machines) :

*Médaille d'argent*, à M. Fusellier, mécanicien à Montreuil-Bellay. — Moulin à égrener le trèfle avec appareil de nettoyage, appelé à rendre les plus grands services.

Samedi dernier, entre deux et trois heures de soir, la foudre est tombée sur le clocher de l'église de Saint-Sauveur-de-Flée qu'elle a entièrement dépouillé des ardoises qui le recouvraient. Arrivé au-dessous de la charpente, à la hauteur des murs de l'église, le fluide électrique s'est divisé, se répandant, à droite et à gauche, dans les deux chapelles dont il a fait voler en éclats les vitraux des croisées; a transpercé, dans toute leur longueur, les arcades des deux chapelles, après avoir découvert, dans une étendue de trois mètres carrés environ, la voûte de l'église; puis a descendu au-dessus des petits autels dont il a disloqué la base, à travers les murs qu'il a entr'ouverts, et est sorti du côté gauche, en se frayant un passage sous le mur de la chapelle qu'il a fortement endommagé dans une longueur de 3 à 4 mètres. Après avoir crevassé au midi le mur latéral de la chapelle de droite, dans une longueur de 4 mètres, il est sorti par-dessous les marches en granit d'une ancienne sacristie qui joint

civilisation, de l'adoucissement des mœurs dans la société blanche, et ils ont impitoyablement fait claquer ce fouet chimérique de la tyrannie créole dans leurs discours, dans leurs écrits. C'est à l'aide de l'imposture, autant au moins de l'hyperbole, qu'ils ont soulevé la colère du continent contre le code noir de Louis XIV, code dont chaque année civilisatrice du XIX<sup>e</sup> siècle emportait une page lacérée.

Je n'entreprendrai pas ici de faire procès à la chose jugée; si j'ai ouvert cette digression, c'est qu'elle était utile pour préparer le lecteur aux scènes que je dois décrire. Les mœurs que je vais peindre sont généralement peu connues; le vaste Océan nous sépare du théâtre où se meuvent mes personnages, et si peu de livres ont traité le sujet dont je me suis emparé, s'il est à peu près neuf, malgré son puissant intérêt, c'est que tout écrivain hésite à parler de ce qu'il n'a pas vu. Qu'on ne me prenne pas pour un adversaire aveugle et obstiné de l'émancipation. Je suis de mon temps, et mes instincts ne sont pas rétrogrades. La liberté des nègres était justice par cela même que l'esclavage était d'origine inique; mais l'émancipation a été brutale, et elle sera funeste; elle sera funeste parce qu'elle a du même coup ruiné le maître qui mourra de misère, étourdi l'esclave qui mourra du vertige. Certes, la métropole a été généreuse, car elle a indemnisé le colon. Indemnisé! ce mot ne proclame-t-il pas l'abus?

Nous voilà bien loin du roman; mais tout roman serait monotone s'il ne laissait quelquefois percer à travers

les réseaux de la fable des rayons de vérité. J'ai la prétention d'être vrai, positif même dans cette œuvre d'imagination; et, sous la légère enveloppe du conte, je désire que le lecteur saisisse la réalité.

Je reviens maintenant à mon sujet, pour ne plus le quitter.

\* Les nègres transportés des côtes d'Afrique aux Antilles acceptaient, pour la plupart, leur esclavage avec résignation; mais il s'en trouvait qui tentaient de se dérober par la fuite au travail imposé par leur maître. Ceux-là s'évadaient, et, ne pouvant quitter l'île, franchir les mers, ils se réfugiaient dans les bois et les retraites inaccessibles des montagnes. Vivant du gibier qu'ils abattaient et de quelques rapines, ils s'unissaient en bandes souvent assez redoutables pour se faire respecter de la force publique.

Ces déserteurs des ateliers coloniaux étaient et sont encore désignés sous le nom de *nègres marrons*, expression qui s'applique au vagabondage dans toutes les Antilles.

Les nègres marrons fournissent des soldats à toutes les insurrections, des incendiaires et des assassins à toutes les révoltes, des empoisonneurs à tous les complots.

Lorsque Toussaint-Louverture eut révolutionné Saint-Domingue, il eut le bon sens, je devrais dire le génie, de comprimer l'émancipation, et il gouverna son peuple affranchi avec un sceptre de fer. Il comprit que la liberté déréglée ne sèmerait que des ruines sur la plus belle terre du monde, et il exigea, non sans tyrannie, que

ceux dont il venait de briser les chaînes, retournassent au travail. Il fit plus, il rappela tous les colons de race blanche que la terreur avait fait émigrer, rendit à ceux qui répondirent à son appel leurs anciennes propriétés, distribua celles qui n'avaient plus de maîtres à ses amis, à ses généraux; et la cupidité de ses nouveaux possesseurs secondant à merveille la pensée du fondateur de l'indépendance haïtienne, la colonie vit renaître, en peu de temps, les plus beaux jours de son opulente splendeur; les nègres attachés à la glèbe furent plus que jamais écrasés de travail et de mauvais traitements; payés d'une liberté fantastique et de retributions dérisoires, ils se prirent à regretter l'ancien régime, et se jetèrent dans les forêts pour se soustraire aux intolérables violences des planteurs de race noire ou de sang mêlé.

De 1793 à 1802, le nombre des nègres marrons alla toujours croissant, et il devint si considérable, que les intrigants qui cherchaient à renverser le pouvoir de Toussaint, pour s'en emparer, durent souvent s'adresser à ces vagabonds et les caresser pour s'en faire un parti, au besoin une armée.

C'était à un conciliabule de ces bandits qu'assistait le sergent Martial. Les marrons, répondant à l'appel d'une femme qui exerçait sur eux une influence prodigieuse, avaient quitté les sombres halliers qui couvrent les deux rives de l'Artibonite et les forêts vierges voisines de Neyba, pour se ranger en cercle autour du boucan allumé pour la Rémédios.

(La suite au prochain numéro.)

la chapelle, laissant partout des traces désastreuses. On évalue à 2,000 fr. le dommage causé, dans cette église, par le tonnerre. Une femme du bourg qui s'y trouvait en prière en ce moment, a reçu une violente commotion, mais elle n'a éprouvé aucun mal.

#### FAITS DIVERS.

— Un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique en date du 22 de ce mois porte qu'il y aura à l'avenir, au concours général pour la classe de mathématiques spéciales, deux compositions distinctes de physique et de chimie. Il sera donné, pour chacune de ces compositions, deux prix et huit accessits.

— Le canon Montigny, dont le gouvernement anglais avait confié l'exécution, pendant la guerre d'Orient, à l'inventeur du système, à Bruxelles, a été récemment expédié en Angleterre, par ordre de lord Howard de Walden, pour y être soumis à des expériences de tir, sous la direction d'une commission spéciale de membres de l'amirauté.

Ce canon, à dimensions colossales, qui n'avait pu être coulé à la fonderie royale de Liège par suite de la neutralité de la Belgique, a été exécuté par les soins de M. J. Montigny, dans un des grands établissements de la capitale, où son S. A. R. le comte de Flandre, le ministre de la guerre, un grand nombre d'officiers éminents de l'armée belge et de l'étranger, plusieurs amiraux de la marine anglaise, l'ont été visiter.

On sait que le caractère spécial du canon Montigny est de se charger par la culasse. Les expériences annoncées auront lieu, à Woolwich, immédiatement après les immenses travaux occasionés par les armements de la Chine.

— Nous avons annoncé sommairement, d'après les journaux de New York, l'incendie du steamer *Louisiana*. Les journaux de la Nouvelle-Orléans, du 2 juin, contiennent sur ce sinistre les détails suivants :

« Dans la nuit du 30 au 31 mai, vers une heure du matin, toutes les cloches de Galveston retentirent à la fois. Elles signalaient un incendie; mais l'élément destructeur exerçait ses ravages sur le golfe, à environ huit milles au sud-est de la ville. On voyait distinctement un navire en flammes.

» Au lever du soleil, un canot renfermant une douzaine de personnes atterra près de la ville. C'étaient des passagers du bâtiment que le feu avait consumé. Ils annoncèrent la perte du steamer *Louisiana*; ils s'étaient sauvés en se jetant à la hâte dans une embarcation et ignoraient ce qu'étaient devenus les autres passagers.

» Le feu s'était déclaré si brusquement que le capitaine et ses officiers n'avaient pu se rendre jusqu'à la machine. L'avant et l'arrière du navire se trouvaient isolés par les flammes qui rendaient

toute communication impossible entre ces deux extrémités du steamer. Le capitaine prit lui-même le gouvernail en main et dit aux passagers de ne point désespérer, qu'on avait le phare en vue et qu'on atteindrait la terre avant que le feu détruisit le navire. Un instant après, il sentit à une secousse que la corde du gouvernail avait été brûlée! Il annonça la triste nouvelle aux passagers et leur dit de songer à se sauver.

» On descendit à l'avant un canot qui, en touchant l'eau, fut englouti avec vingt-cinq personnes, dont plusieurs dames, qui s'y étaient placées. L'autre canot fut, comme nous le disons plus haut, plus heureux. Le steamer marchait toujours avec une grande rapidité, mais n'étant plus gouverné il pirouettait sur lui-même et changeait incessamment de direction. Les flammes ayant attaqué les mâts, les malheureux qui étaient restés à bord se précipitèrent tous à la mer sur des planches, des chaises et d'autres objets qui pouvaient flotter. Le capitaine fut le dernier à abandonner ce terrible champ de bataille. Ne voyant plus personne autour de lui; il se précipita à son tour à la mer en se cramponnant à une chaise dont il s'était muni. Il fut recueilli le lendemain par un bateau pilote parti de Galveston.

» On croit que le feu a pris dans les soutes à charbon. Le *Louisiana* avait à bord cent cinquante têtes de bétail et une grande quantité de fourrage. On estime à cinquante ou soixante le nombre des victimes. Ce chiffre eût été encore plus considérable sans l'apparition providentielle du *Galveston*, qui ne se trouvait qu'à trois heures de marche du *Louisiana*, et qui arriva sur le théâtre de la catastrophe le 31 au matin. Il recueillit environ trente-cinq personnes qui ne se soutenaient plus qu'avec peine à la surface de l'eau. Plusieurs petits navires, ainsi que le garde côtes des Etats-Unis ont eu aussi le bonheur de recueillir quelques naufragés qui flottaient encore sur des débris et dont les forces étaient presque entièrement épuisées.

» Le conseil de ville de Galveston a voté une allocation pour secourir ceux qui ont échappé au terrible désastre.

— On parle beaucoup d'une Compagnie qui vient de s'organiser sous les auspices du gouvernement français pour établir un service de bateaux à vapeur sur le Danube et qui sera en communication avec les provinces moldo-valaques, la Hongrie, la Transylvanie, la Bulgarie, la Serbie et la Bosnie. Jusqu'à présent, c'est l'Autriche qui a approvisionné ces provinces, seule et sans concurrence; mais maintenant que le traité de Paris a ouvert le cours entier du Danube à tous les pavillons, la France va amener une révolution commerciale dans ces contrées. Marseille, principalement, pourra donner des denrées coloniales à 20 p. c. et même, dit-on, à 25 p. c. au-dessous des prix actuels. En outre, tous les objets de luxe, les bronzes, l'horticulture et ce que l'on appelle les articles Paris seront

très-recherchés et l'on trouvera là des débouchés considérables.

Au retour, ce n'est pas seulement le commerce de grains que l'on pourra exploiter; il y a une foule de produits qui donneront des résultats immenses. Les peaux et les bestiaux nous viennent en grande quantité de Buenos-Ayres; on comprend la différence de prix qu'on obtiendra sur ces denrées, lorsqu'on pourra organiser les arrivages de bestiaux et importer régulièrement des provinces que je viens de nommer tout à l'heure, des bêtes à cornes que l'on obtiendra à des prix très-restreints.

M. Rouher a pris cette affaire en très-sérieuse considération, la Chambre de commerce de Paris a été consultée et son adhésion a été donnée à l'unanimité. Tout irait facilement, si l'Autriche ne faisait pas des efforts inouïs pour entraver les négociations diplomatiques qui doivent ouvrir non seulement le Bas-Danube, mais encore le Haut Danube, ne fût-ce que jusqu'à Ulm. Mais le traité de Paris est tellement précis qu'il est impossible d'éluder les négociations et l'exécution des engagements pris. Ce n'est plus qu'une question de temps.

— M. Doyère, qui s'occupe depuis longtemps de la conservation des grains, a imaginé un moyen pour faire périr instantanément tous les insectes qui pourraient les attaquer. Ce moyen consiste à faire passer au milieu de ces grains des vapeurs de sulfure de carbone, ce que l'on obtient en versant sur ces grains du sulfure de carbone liquide. Comme cette substance est très-volatile, il est facile d'en faire disparaître jusqu'aux plus légères traces tant à l'odeur qu'au goût. 50 grammes de sulfure de carbone suffisent, d'après M. Doyère, pour purifier un mètre cube de grains.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

#### AVIS.

Le Maire de la commune des Cerqueux, canton de Vihiers.

En exécution des articles 5 et 6 de la loi du 3 mai 1841, donne avis que le plan et l'état parcellaire estimatif du terrain à acquérir par cette commune, de M<sup>me</sup> la comtesse de Fontenoy, née de l'Estoile, pour l'établissement d'un nouveau cimetière communal, sont déposés à la mairie où ils resteront jusqu'au lundi 6 juillet prochain, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Aux Cerqueux, le 26 juin 1857.

Le Maire : LEVOY.

#### BOURSE DU 25 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 68 40.

4 1/2 p. 0/0 hausse 55 cent. — Fermé à 92

#### BOURSE DU 26 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 68 40

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 94 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> CHEDEAU et de M<sup>e</sup> BEAU-REPAIRE, avoués à Saumur.

### VENTE

SUR LICITATION  
Aux enchères publiques,  
DE

### MORCEAUX de TERRE

Situés en la commune de Villebernier, arrondissement de Saumur.

L'adjudication aura lieu le dimanche 19 juillet 1857, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur.

Cette vente a été ordonnée par un jugement du tribunal civil séant à Saumur, du sept mai 1857, enregistré.

Elle est poursuivie à la requête de Marie Royer, domestique, demeurant à Saumur, agissant comme héritière sous bénéfice d'inventaire de Marie Dufour, sa mère, ladite demoiselle ayant constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur,

Contre : 1<sup>o</sup> François Royer, jardinier, demeurant au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-levées, tant en son nom personnel que comme tuteur d'Adèle Royer, sa fille mineure, aussi fille et héritière de feu ladite Dufour, sa mère. Ledit Royer ayant constitué M<sup>e</sup> Beaurepaire, avoué, demeurant à Saumur;

2<sup>o</sup> Le sieur Auguste Lecomte, menuisier et débitant de tabacs, demeu-

rant à Villebernier, au nom et comme subrogé-tuteur de ladite mineure, ayant constitué M<sup>e</sup> Coulbault, avoué demeurant à Saumur.

#### Désignations des Biens.

##### 1<sup>er</sup> LOT.

Trente-neuf ares quatre-vingt-treize centiares environ de terre labourable, situés en la commune de Villebernier, joignant d'une part le second lot, d'autre, le chemin de fer, et d'autre les dépendances du château de Lannay, mis à prix à mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept francs vingt centimes. ci ..... 1,597 f. 20

##### 2<sup>e</sup> LOT.

Quarante-huit ares soixante-dix centiares environ de terre labourable faisant partie d'un plus grand morceau, situé en ladite commune de Villebernier, joignant au levant le premier lot, au nord le chemin de fer, au couchant la rue Juive, et au midi le troisième lot, sur la mise à prix de deux mille six cent cinquante-six francs cinquante-sept centimes, ci ..... 2,656 57

##### 3<sup>e</sup> LOT.

Trente-huit ares quarante-trois centiares envi-

A reporter ..... 4,253 77

Report ..... 4,253 77

ron de terre labourable, sis en la commune de Villebernier, faisant le surplus dudit morceau de terre, joignant au nord le deuxième lot, au midi la ruelle de la Barre, au levant des dépendances du château de Lannay, et au couchant la rue Juive, sur la mise à prix de deux mille quatre-vingt-seize francs trente-trois centimes, ci ..... 2,096 33

Ces deux lots sont séparés par le prolongement de la ligne faisant la limite sud du premier lot.

Total des mises à prix ..... 6,350 10

Le cahier de charges est déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Dutermé, notaire à Saumur.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné, le vingt-deux juin mil huit cent cinquante-sept.

(364) CHEDEAU.

#### RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. Ch. BERGER, ayant cessé ses fonctions de greffier de la justice de paix du canton de Gennes, déclare qu'il est dans l'intention de retirer son cautionnement. (304)

#### A VENDRE

UNE MAISON, sise sur la levée d'Enceinte, occupée par M<sup>me</sup> Cousillau.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire.

#### Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

Le mardi 7 juillet, à midi, en l'étude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans,

Il sera vendu par adjudication, sur la mise à prix de 10,000 fr.,

Une VASTE MAISON, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 13, occupée par l'OEuvre du Fourneau alimentaire et autres locataires.

(Voir, pour plus amples renseignements, l'insertion du 20 juin 1857.)

#### A VENDRE

Présentement, Un JARDIN, rue de la Reine-de-Sicile.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE. (147)

#### A VENDRE

Une MAISON, appartenant à M. Bournillet, située à Saumur, rue de la Bilange, occupée par le sieur Guichard marbrier et autres, et joignant au nord la rue de la Bilange, au midi la rue de la Monnaie et le sieur Guillemet, cafetier, au levant la rue de la Fidélité, au couchant M. Maupoint.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (352)

Etudes de M<sup>rs</sup> SEGRIS, avoué à Saumur, et DION, notaire en la même ville.

## VENTE

SUR LICITATION,

### D'UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 36,

Occupée par MM. HÉLAUDAIS,

Et d'une PIÈCE DE VIGNE, contenant environ 13 ares 75 centiares, située au lieu dit les Hauts-Sentiers, commune de Bagneux, et d'une MAISON, construite dans cette pièce de vigne.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur,

Le dimanche 5 juillet 1857, heure de midi.

S'adresser, pour plus amples renseignements, auxdits M<sup>rs</sup> DION et SEGRIS. (360)

## A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

1° Une jolie PETITE MAISON de campagne, située proche le bourg de Saint-Martin-de-la-Place, avec jardin et ouche y attenant, parfaitement affés d'arbres fruitiers en plein rapport. Le tout d'une contenance de 22 ares, joignant au midi la levée de la Loire.

2° Un MORCEAU DE TERRE, situé dite commune de Saint-Martin-de-la-Place, au lieu dit la Boire-Lambault, joignant le chemin de la Grubardière au bourg de Saint-Martin, contenant 60 ares 50 centiares.

3° Et la moitié indivise d'un autre morceau de terre, au même lieu, contenant 22 ares, joignant au nord l'article ci-dessus.

S'adresser pour traiter et avoir des renseignements, soit à M. CABET, charcutier à Saumur, soit à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire audit Saumur. (333)

## A VENDRE

Deux MAISONS contiguës, situées à Saumur, rue de Bordeaux, occupées par MM. Dadonet et Servain (Henri).

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (350)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

6,000 francs,

A PLACER A RENTE VIAGÈRE

SUR UNE TÊTE.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION. (351)

Etudes de M<sup>e</sup> JACOB, notaire à la Pommeraye (Maine-et-Loire), et de M<sup>e</sup> BRAYER-MAISONNEUVE, notaire à Chouzé-sur-Loire (Indre-et-Loire.)

## A VENDRE

à l'amiable,

LE CHARMANT

CHATEAU DES REAUX,

Style François I<sup>er</sup>,

Nouvellement restauré, cours, jardins anglais entourés d'eau, potager; clos de vignes, charmilles, bois d'agrément, terres labourables et prés d'excellente qualité, contenant au total 38 hectares 66 ares 46 centiares;

Le tout situé en Touraine, commune de Chouzé-sur-Loire, à proximité de la Loire et à 1 kilomètre du chemin de fer de Tours à Nantes (6 heures de Paris.)

Revenu brut justifié de 6,000 fr., non compris l'habitation.

Pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> JACOB, chargé de pouvoirs, et à M<sup>e</sup> BRAYER-MAISONNEUVE, dépositaire des titres de propriété. (348)

## A VENDRE

Par adjudication,

En la Salle de la Mairie de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Le dimanche 5 juillet 1857, à midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur, commis pour remplacer M<sup>e</sup> Chasle.

## UN TERRAIN

PROPRE A BATIR,

Situé au Pont-Fouchard, au lieu dit le Port du Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Contenant 8 ares 64 centiares, porté au plan cadastral sous les n<sup>os</sup> 341 et 342, section A (commune de Saint-Florent).

Ce terrain, appartenant à la commune de Saint-Florent, joint du levant M<sup>me</sup> Aubelle, du midi le chemin du Pont-Fouchard à Saint-Florent, du couchant M. Plessis et autres, et du nord M<sup>me</sup> Aubelle et les terrains de la rivière du Thouet.

Mise à prix. 604 fr.

S'adresser pour visiter les lieux à M. ALLEAUME, garde de la commune de Saint-Florent,

Et en l'étude de M<sup>e</sup> Chasle, notaire, où se trouve déposé le cahier des charges. (322)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

## A LOUER DE SUITE

OU

## A VENDRE

à l'Amiable,

Une MAISON, avec remise et écurie, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, occupée par M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Morgon.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION. (349)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

## A VENDRE

La propriété de FELINE, dépendant de la succession de M. Berthelot, située dans la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur la route de Saumur à Gennes, à 3 kilomètres de Saumur.

Elle consiste en petite maison de maître, cour, jardin, maison de fermier, bâtiments d'exploitation, terres, ouches, pâtis, prés, vigne et bois-taillis; le tout de la contenance de 29 hectares 61 ares 5 centiares.

S'adresser audit M<sup>e</sup> LEROUX. (353)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

## A VENDRE

La ferme de la DURBELLERIE, appartenant à M. Boutiller de Bauregard, située dans la commune de Villebernier, exploitée par Henri Esnault, et d'une contenance de 12 hectares 45 ares 81 centiares.

S'adresser audit M<sup>e</sup> LEROUX. (354)

## A VENDRE

Une MAISON, située à Saumur, rue de la Visitation, n° 2, occupée par M<sup>me</sup> Mesnet.

Cette maison consiste en vastes bâtiments d'habitation, 3 jardins sur la Loire, cour, hangards, remise; elle est propre au commerce.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (355)

## A LOUER

Présentement,

## UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue de la Petite-Bilange, occupée présentement par M. Cornilleau aîné.

S'adresser à M. BOUTIN-CHAPELLE, négociant, rue d'Orléans, 50.

## A LOUER

Une PETITE MAISON bourgeoise, située au carrefour du Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Lévées, consistant en deux chambres basses, deux chambres hautes, greniers, écurie, cave, parterre et jardin potager.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (334)

## FONDS

### de Boutique de Revendeur

A CÉDER,

ET MAISON GARNIE OU NON

GARNIE,

A louer présentement,

Le tout situé, rue Saint-Nicolas, 72.

S'adresser à M. CHARTON, qui l'occupe, ou au bureau de pesage et mesurage publics. (264)

## DEUX MAISONS A LOUER PRÉSENTEMENT

On pour la Saint-Jean,

L'une rue du Puits-Neuf, l'autre rue de la Mairie.

S'adresser à M. JUCHAULT, rue d'Orléans. (199)

## COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-TIER, relieur, rue du Petit-Maure, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

## BAINS DE MER DE S-MALO.

Plage magnifique aux portes de la ville; casino, bals et concerts; régates, courses plates et steeple-chases; vie peu chère, logements et hôtels confortables. (356)

AVIS. — L'extrême réserve avec laquelle l'Académie de médecine accorde son approbation aux nouveaux médicaments qui lui sont présentés n'en devient que plus significative pour ceux qui l'obtiennent.

Mais, pour que médecins et malades retirent de leur emploi les avantages qu'ils ont le droit d'en attendre, ils devront toujours s'assurer que le médicament porte bien le cachet et la signature de son inventeur. Cette précaution est le seul moyen de se garantir des contrefaçons, qui non-seulement discréditent un bon produit, mais sont le plus souvent nuisibles à la santé.



Chaque produit est accompagné d'une instruction indiquant la manière d'en faire usage.

## POUDRE PURGATIVE DE ROGÉ

Pour préparer soi-même la Limonade purgative au citrate de magnésic.

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Médaille à l'Exposition nationale de 1849.

Médaille à l'Exposition universelle de 1855.

Cette limonade est un purgatif doux, sûr et agréable, adopté par la plupart des médecins et dont l'usage est populaire.

## PILULES DE VALLET

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Ces pilules au carbonate ferreux inaltérable jouissent d'une grande vogue pour la guérison des pâles couleurs, des pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles ou lymphatiques.

## Perles d'Ether du D<sup>r</sup> Clertan

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Mention honorable à l'Exposition universelle de 1855.

Elles sont très-efficaces contre les migraines, les névralgies, les crampes d'estomac, le mal de mer, les palpitations et toutes les douleurs provenant d'une surexcitation nerveuse.

Dépôts dans les pharmacies de MM. MÈNIÈRE, à Angers; MOUSSU, à Beaufort; GUY, à Chalonnès-sur-Loire; HOSSARD, à Châteauneuf-sur-Sarthe; BONTemps, à Cholet; PELTIER, à Doué-la-Fontaine; DAMICOURT, à Saumur; MAUSSON, à Saint-Florent-le-Vieil.

## Huile de Foie de Morue de Berthé

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Mention honorable à l'Exposition universelle de 1855.

L'Académie a constaté la bonté des procédés particuliers au moyen desquels M. Berthé obtient une huile brune d'une pureté irréprochable; d'après M. le professeur Trousseau, l'huile brune est la seule efficace dans le traitement des affections rachitiques, tuberculeuses et scrofuleuses.

## Pastilles et Poudre du D<sup>r</sup> Belloc

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Ces préparations de charbon végétal, médicinal guérissent les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, les migraines et les pesanteurs d'estomac provenant de mauvaises digestions, font renaitre l'appétit, et rétablissent la liberté du ventre en détruisant la constipation.

## SEMOULE MOURIÉS

AU PROTÉINO-PHOSPHATE-CALCIQUE. Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Médaille de l'Institut de France. Médaille à l'Exposition universelle de 1855.

Ce nouvel aliment facilite la dentition et prévient certaines maladies qui atteignent les enfants pendant leur croissance, particulièrement les difformités.

Il convient aussi aux femmes enceintes, aux nourrices et aux convalescents.